

Dossier de candidature
Diplôme d'Etat de CESF

Date de retour : 12 Mars 2018

Tout dossier incomplet ou non parvenu dans les délais ne sera pas examiné

• ETAT CIVIL

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Age :
Nationalité :	
Adresse :	
Tél :	Mél :

• FORMATION DEPUIS LE BACCALAUREAT

Diplôme	Année scolaire	Etablissement	Ville

• **EXPERIENCES PROFESSIONNELLES OU BENEVOLES DANS LE DOMAINE SOCIAL**

Fonction	Période d'exercice	Employeur / Organisme	Qu'avez-vous appris ?

• **STAGES DANS LE SECTEUR SOCIAL***

Période de stage	Organisme / Structure	Fonction du maître de stage	Fonction(s) assurée(s) par le stagiaire

*Pour les candidats en BTS ESF, nommez votre ICAF et quelles compétences avez-vous développées ? (savoir, savoir-être, savoir faire)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

➤ Pour les candidats actuellement en BTS ESF

• **AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE 2^{ème} ANNÉE DE BTS ESF**

<i>Cocher les cases correspondantes au niveau de compétences du candidat</i>	Non acquis	Doit encore progresser	Acquis
Capacité d'analyse et de synthèse			
Capacité à prendre des responsabilités, des initiatives			
Capacité à prendre sa place dans le groupe			
Capacité à prendre la parole en cours			
Capacité rédactionnelle			

➤ Pour tous les candidats actuellement scolarisés (quelle que soit la formation)

• **AVIS ARGUMENTÉ DU RESPONSABLE DE FORMATION SUR LA DEMANDE DE POURSUITE D'ÉTUDES EN DE CESF**

Atouts du candidat	Axes de progression

Fait à : le :

Signature du chef d'établissement :

Cachet :

• **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

- Une lettre exposant le projet de formation professionnelle du candidat et sa motivation à suivre la formation (justifier votre motivation)
- La photocopie des diplômes et des documents justifiant l'accès en formation DECESF
- Pour les candidats en cours de préparation du diplôme autorisant l'acte de candidature, la photocopie des bulletins de 1^{ère} année et du premier semestre de 2^{ème} année
- Pour les candidats ayant déjà obtenu le diplôme autorisant l'acte de candidature, les photocopies des bulletins des 2 années de BTS et du relevé des notes obtenues à l'examen
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur à l'adresse du candidat
- La photocopie de la pièce d'identité
- Le curriculum vitae

• **STATUT DU CANDIDAT A L'ENTREE EN FORMATION**

- Formation initiale (lycéen, étudiant)
- Formation continue (salarié, demandeur d'emploi..), fournir les justificatifs

Le dossier complété ainsi que les pièces jointes sont à renvoyer par correspondance à l'adresse du lycée Kerraoul à l'intention de Mme Chevalier.

A remplir par le candidat :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués dans ce dossier.

A :, Le Signature du candidat :

Cadre réservé à l'administration

- Dossier incomplet
- Candidature refusée après examen du dossier
- Candidature retenue pour l'oral
- Candidature refusée après l'oral
- Candidature retenue après l'oral sur liste principale
- Candidature retenue après l'oral sur liste d'attente N°

Document à lire et à conserver

(pour plus de précisions se référer au règlement d'admission)

1) Titre requis pour s'inscrire en 3^{ème} année

- **BTS ESF**
- DUT Carrières sociales, DE assistant social, DE éducateur spécialisé, DE éducateur technique spécialisé, DE éducateur de jeunes enfants. Dans ces cas-là, vous pourrez être dispensé de certains modules de la formation de CESF, mais vous aurez à valider des épreuves techniques du BTS ESF.
- Candidats ayant obtenu une validation partielle du diplôme de CESF.

2) La sélection qui s'effectue en deux temps

- **Une admissibilité sur dossier**

Les meilleurs profils de candidats seront retenus pour une épreuve orale après examen du dossier.

L'avis d'admissibilité ou de non admissibilité sera envoyé par courrier **le 28 mars 2018**.

- **Une admission à l'issue d'une épreuve orale**

L'épreuve orale prendra la forme d'un entretien individuel devant un jury composé de deux personnes.

Elles se dérouleront au lycée Kerraoul **du 5 au 6 avril 2018**.

L'avis d'admission ou de non admission sera envoyé par courrier **6 avril 2018**.

3) Organisation des études et stage

La scolarité est de un an et comporte un stage à temps plein de 16 semaines réparti sur deux périodes (les dates seront communiquées lors des résultats) sur un ou deux sites qualifiants, obligatoirement auprès d'un conseiller ESF. Chacune des périodes est entrecoupée par une semaine de retour en établissement de formation.

Les stages sont recherchés par les étudiants eux-mêmes, avec l'aide d'un formateur référent. Néanmoins, il est **fortement recommandé** de rechercher son stage **dès les résultats de l'admission**. En effet, les maîtres de stage sont très sollicités et nous constatons une difficulté croissante pour trouver un stage dans les délais impartis.

Les disciplines sont enseignées conformément au référentiel de formation de CESF (*bulletin officiel n°38 du 15 octobre 2009*).

La présence est **OBLIGATOIRE** à tous les enseignements.

4) Régime de la section CESF et avantages sociaux

- Les candidats retenus qui relèvent de la formation initiale ont le statut d'étudiant et disposent des droits y afférents (sécurité sociale, bourses...)
- Les candidats retenus qui relèvent de la formation continue ont le statut de stagiaire de la formation continue et disposent de droits relatifs à leur situation au regard de l'emploi, merci de prendre contact assez rapidement avec le GRETA pour en place le projet de formation auprès de Sandra HERPEUX, sandra.herpeux@ac-rennes.fr
- Tous les candidats peuvent accéder au service de la restauration scolaire. Les étudiants peuvent bénéficier de l'internat sous réserve de places disponibles.